

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEUFCHATEAU

Compte rendu réunion du 7 juin 2011

L'an deux mille onze, le conseil de communauté légalement convoqué le 27 mai s'est réuni le 7 juin 2011 à 18h30, sous la présidence de Monsieur LECLERC, Président.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

1. projet de cinéma – bowling
2. réforme territoriale
3. Niémont : nouveau tarif pour le transport à Chaumont
4. marché couvert : avenants
5. modification du tableau des effectifs
6. Divers

Présents : M. LECLERC : Président

MM. CABLEY – HANCE – FAUVET - ADAM - VOIRIOT : Vice Présidents
 Mme & MM. – PETELOT – VOILQUIN – GEOFFROY - DEANTONI – HANANIA – LEDRAPPIER – AUBRY (suppléant) - CAPDEVILLE – CLAUDOT – BERARD (présent à partir du point 2) – GRIMM – THOUVENOT – GARDEUX – AUBEL (suppléante) - PREVOT – MOUGIN – HILAIRE (suppléant) – PHILIPPOT

Absents excusés : MM. EMERAUX - DENNY - ANDRIOT - TISSIER - DUMONT – SIMONET CAMBON – TIRLICHIEN JASIAKIEWIETZ - THOUILLOT – GENIN

1. 8.4. PROJET DE CINEMA-BOWLING : ETUDE DE FAISABILITE

Dans le cadre de la compétence « développement économique », la CCPN a lancé une réflexion sur l'opportunité de créer un complexe de cinéma-bowling en centre ville de Neufchâteau. Ce projet permettrait de renforcer l'attractivité du Pays de Neufchâteau en complétant son offre de loisir.

A la suite de la réunion du groupe de travail « cinéma-bowling » composé d'élus communautaires, il a été proposé que la CCPN lance une étude de faisabilité économique sur ce projet.

Cette étude devra déterminer la faisabilité économique du projet au regard :

- du coût de sa construction et son exploitation
- de son marché potentiel
- de son mode d'exploitation

La CCPN peut demander les subventions du Conseil Général des Vosges, de la Région Lorraine et de l'Etat pour financer cette étude dont le montant est estimé à 30 000€ TTC. Un fonds de concours de la ville de Neufchâteau complètera également ce financement.

Le Conseil de Communauté,
 A l'unanimité,
 Décide

- DE LANCER cette étude de faisabilité sur le projet de Cinéma-Bowling
- DE SOLLICITER les subventions du Conseil Général des Vosges, de la Région Lorraine et de l'Etat
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la prochaine décision modificative

2. 5.7.7. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La réforme territoriale a pour objectif de refondre et d'achever la carte intercommunale. Le Préfet des Vosges a donc transmis à l'ensemble des collectivités le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Celui-ci prévoit pour le secteur de Neufchâteau la fusion des Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau, du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe ainsi que l'adhésion de dix communes isolées portant le nouvel ensemble à 41 communes.

Le schéma prévoit également la dissolution des syndicats de communes qui sont entièrement compris dans une communauté de communes. Il s'agit en ce qui nous concerne :

- du Syndicat Mixte du Nord Ouest Vosgien
- du syndicat intercommunal de la Meuse et du Vair
- du syndicat intercommunal de la Saône
- du syndicat intercommunal pour la construction des vestiaires du terrain de sport de Circourt sur Mouzon

La CCPN dispose d'un délai de 3 mois pour donner un avis sur ces propositions.

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité,
Décide

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- DE SOUHAITER que les communes de Barville, Houéville, Harchéchamp et Attignéville qui font partie du bassin de vie et du canton de Neufchâteau rejoignent la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau
- DE SOUHAITER que le SIVU de mise en valeur de la Meuse soit dissous dans la mesure où il relève de la compétence tourisme de la CCPN
- DE SOUHAITER le rattachement de la commune de Liffol le Petit à la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau afin de tenir compte de sa demande

3. 7.12.2. NIEMONT : NOUVEAUX TARIFS 2011

Dans le cadre de notre prestation de service de transport des ordures ménagères pour le compte du Syndicat Mixte des Déchets, un changement de tarif est nécessaire.

En effet, Depuis 2009, le transport d'OM se fait vers l'incinérateur de Rambervillers à raison de 2 rotations hebdomadaires. Cependant, l'incinérateur de Rambervillers a connu un sinistre et doit donc réduire ses entrées. Nous ne pouvons plus nous y rendre durant cette période et devons donc livrer vers l'incinérateur de Chaumont.

Le tarif vers Chaumont doit être révisé car il n'est plus d'actualité par rapport aux évolutions des coûts (carburant, charges opérationnelles, main d'œuvre).

Le tarif proposé passe de 10,10 €/tonne à 14,5 €/tonne.

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité,
Décide

- DE FIXER le tarif de transport vers Chaumont à 14.50€HT/tonne à partir du 1^{er} juillet 2011

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEUFCHATEAU

Réunion du 7 juin 2011

4. 1.2.2. MARCHÉ COUVERT : AVENANT AU LOT N°1 – GO / DEMOLITION / VRD ET AU LOT N° 9 - ELECTRICITE**1. Lot maçonnerie/démolition/VRD :**

Le marché de maçonnerie/démolition/VRD pour le « marché couvert » a été attribué par délibération à l'entreprise HARQUIN de HOUDELAINCOURT pour un montant de 95 000 € HT.

Des plus values pour la création d'une sortie parking et divers travaux imprévus augmentent le montant de 13 985,07 € HT. Des moins values correspondant à des prestations non réalisées pour un montant estimé de 5 640,28 € HT sont également à constater.

Le montant de ce marché passe donc de 95 000,00 € HT à 103 344,79 € HT soit un avenant de 8.7%.

2. Lot Electricité :

Le marché d'électricité pour le « marché couvert » a été attribué par délibération à l'entreprise FORCLUM d'EPINAL pour un montant de 48 835,31 € HT.

A la suite du premier avenant d'un montant de 6 756,10 € HT, le marché est passé à 55 591,41 € HT.

Des plus values pour l'alimentation électrique du garage, l'alimentation séparée des cellules et le contrôle d'accès d'un montant de 2 342,95 € HT et des moins values pour prestations non réalisées d'un montant de 531.30€HT sont également constatées.

Le montant de ce marché passe donc de 55 591.41 € HT à 57 403,06 € soit un avenant de 3.2%. Les avenants ont été validés par la Commission d'appel d'offre du 27 mai 2011.

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité,
Décide

- DE VALIDER ces avenants,
- D'AUTORISER le Président à signer ces avenants entre la CCPN et les titulaires des lots correspondants.

5. 4.1.1 CREATION ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade, il vous est proposé de :

- Créer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe par transformation de l'ancien poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter de l'avancement de grade effectif de l'agent.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au BP 2011

Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité,
Décide

- DE VALIDER la modification du tableau des effectifs au vu des éléments ci-dessus.

| TABLEAU DES EFFECTIFS | catégorie | Nombre | <i>Dont poste Pourvu</i> | <i>Dont Temps Non Complet pourvu</i> |
|--|------------------|---------------|--|--------------------------------------|
| Filière Administrative | | | | |
| Directrice Générale des Service | A | 1 | 0 | |
| Attaché Territorial | A | 2 | 2 | |
| Rédacteur Territorial | B | 1 | 1 | |
| Adjoint Administratif Principal 1ère Classe | C | 1 | 0 | |
| Adjoint Administratif 2ème Classe | C | 1 | 1 | |
| Filière Culturelle | | | | |
| Attaché de Conservation du Patrimoine | A | 1 | 1 | 1(17h30) |
| Filière Technique | | | | |
| Ingénieur Territorial | A | 1 | 0 | |
| Technicien principal 1ère classe | B | 3 | 3 <i>dont 1 pourvu à compter de l'avancement de grade effectif de l'agent</i> | |
| Technicien principal de 2ème classe | B | 3 | 1 <i>à compter de l'avancement de grade effectif de l'agent</i> | |
| Technicien | B | 1 | 0 | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 6 | 6 | |
| Adjoint Technique 1 ^{ère} Classe | C | 3 | 3 | |
| Adjoints Techniques 2 ^{ème} Classe | C | 12 | 7 | 1 (28h/s) |
| Filière Sportive | | | | |
| Éducateur des APS Hors Classe | B | 1 | 1 | |
| Educateur des APS 1 ^{ère} Classe | B | 1 | 1 | 1 (28h/s) |
| Educateurs des APS 2 ^{ème} Classe (dont 1 en disponibilité) | B | 3 | 3 | |